

## RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES

Paris, 1 – 4 février 2010

La réunion du Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages s'est tenue du 1 au 4 février 2010 au siège de l'OIE à Paris. La réunion a été présidée par le Docteur William Karesh, Président du Groupe de travail. Le Professeur Frédéric Leighton a été nommé rapporteur. L'ordre du jour et la liste complète des participants figurent respectivement dans les Annexes I et II.

### 1. Observations préliminaires et allocution de bienvenue

Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a accueilli les participants et les a remerciés pour leur travail. Il a expliqué que l'OIE souhaitait obtenir rapidement des avancées en matière d'amélioration des outils de surveillance et de diagnostic pour les animaux sauvages. Les maladies de la faune sauvage acquièrent progressivement un caractère prioritaire pour l'OIE. La Commission du Code terrestre compte notamment sur la contribution du Groupe de travail à cette problématique afin de procéder à la réactualisation du *Code terrestre*. Par ailleurs, il invite le Groupe de travail à s'engager activement dans la programmation de la Conférence mondiale sur les animaux sauvages qui se tiendra en février 2011. Le Docteur Vallat a rappelé l'importance des points focaux pour les animaux sauvages qui ont pour mission d'informer et de conseiller les Chefs des Services vétérinaires ou le Délégué des Membres sur les questions ayant trait à la faune sauvage. Le réseau des 175 points focaux des Membres de l'OIE en cours de déploiement au niveau mondial jouera un rôle déterminant dans la promotion des concepts de base dans ce domaine. Le Groupe de travail demande au Docteur Vallat d'envisager la possibilité de négocier des conventions internationales avec les organisations de chasseurs (par exemple, le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier basé en Hongrie) afin d'avoir accès aux échantillons issus de la faune sauvage. Le Docteur Vallat souscrit totalement à cette requête.

### 2. Mandat spécifique du Groupe de travail

Le projet de mandat spécifique rédigé par le Groupe de travail et présenté dans son rapport 2008-2009 a été examiné par la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales et renvoyé au Groupe de travail avec plusieurs modifications. Le Groupe de travail accepte le mandat spécifique révisé (Annexe III).

### 3. Évolution de *WAHIS-Wild*

Le Docteur Karim Ben Jebara du Service de l'information sanitaire animale de l'OIE a informé le Groupe de travail de l'évolution des systèmes *WAHIS* et *WAHIS-Wild* et notamment des composantes relatives à la faune sauvage qui permettront de déclarer l'apparition de foyers chez les animaux sauvages. Dans sa version classique actuelle, le système *WAHIS* permet aux Pays Membres de déclarer l'apparition chez les espèces sauvages des maladies inscrites sur la liste de l'OIE dans les rapports semestriels. La mise en ligne de *WAHIS-Wild* devrait intervenir vers la fin février ou le début du mois de mars 2009. Grâce à ce système, les points focaux pour les animaux sauvages de chaque pays disposeront des informations concernant les foyers des maladies de la liste de l'OIE déjà signalés chez les espèces sauvages. Ils seront alors en mesure de vérifier ou de compléter ces rapports, voire d'ajouter des rapports sur des maladies signalées chez des animaux sauvages, mais ne figurant pas sur la liste de l'OIE. S'agissant des maladies de la liste de l'OIE observées dans la faune sauvage, le rapport en ligne sera d'abord transmis au chef du Service vétérinaire pour validation avant d'être soumis définitivement à l'OIE. Chaque année, le Groupe de travail analysera les données recueillies par le système *WAHIS-Wild* pour révéler des tendances ou d'autres évolutions significatives. Il collaborera avec le Service de l'information sanitaire animale de l'OIE pour déterminer les moyens d'exploiter les informations le plus efficacement possible à long terme.

#### 4. Nouvelles problématiques liées aux maladies

Peste porcine africaine : Depuis son introduction en Géorgie en 2007, la peste porcine africaine est devenue une maladie persistante dans la région du Caucase depuis trois ans. Seule la Russie continue actuellement à déclarer la présence de foyers de peste porcine africaine, notamment dans les élevages de porcs domestiques. La détection sporadique de cas et de foyers chez le sanglier (*Sus scrofa*) semble toutefois indiquer que la maladie se propage aux animaux sauvages ou qu'elle se maintient au sein de la faune sauvage.

Fièvre charbonneuse : Deux foyers ont été signalés chez des animaux sauvages en Afrique du Sud, dans le Parc National Kruger et dans la province du Cap Nord. Un foyer de fièvre charbonneuse touchant à la fois des animaux sauvages et du bétail a été signalé à Mashonaland West, au Zimbabwe. Un autre foyer a été déclaré chez des buffles (*Syncerus caffer*) du Parc national du Serengeti en Tanzanie.

Influenza aviaire hautement pathogène (H5N1) : L'influenza aviaire hautement pathogène (H5N1) continue de faire l'objet de déclarations périodiques chez les oiseaux sauvages en Asie. La détection du virus chez un canard colvert (*Anas platyrhynchos*) apparemment sain, tué accidentellement par un chasseur en mars 2009 en Allemagne, fait figure d'exception. Plusieurs pays ont poursuivi leur programme de surveillance virale chez les oiseaux d'eau sauvages et dans l'environnement. Si le virus n'a pas été dépisté chez les oiseaux sauvages de l'hémisphère occidental, des virus faiblement pathogènes de l'influenza aviaire ont été régulièrement découverts, comme on pouvait s'y attendre.

Cachexie chronique : La présence de la cachexie chronique des cervidés a été confirmée pour la première fois au début de 2010 chez un cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) dans l'État de la Virginie, aux États-Unis d'Amérique. Un chasseur a abattu l'animal à 1,5 km environ de la frontière commune avec l'État de Virginie-Occidentale, où la cachexie chronique avait déjà été diagnostiquée chez un cervidé sauvage en 2005. La prévalence de cachexie chronique n'a cessé de progresser dans les autres régions des États-Unis d'Amérique où la maladie est observée dans la faune sauvage depuis les années 80. La prévalence atteint 40 % chez le cerf mulot (*Odocoileus columbianus*) malgré les efforts de contrôle. Selon un rapport récent, le taux de prédation par les pumas (*Felis concolor*) des cervidés infectés pourrait être quasiment quatre fois plus élevé. Les auteurs en concluent que la cachexie chronique pourrait expliquer le recul significatif des populations étudiées au cours des vingt dernières années. La cachexie chronique continue d'être diagnostiquée chez les cervidés du Canada et des États-Unis d'Amérique vivant en liberté et en captivité.

Filovirus : Un foyer de fièvre hémorragique à virus Ébola a été signalé dans la Province du Kasai-Occidental, dans le centre de la République démocratique du Congo (RDC). Neuf des treize personnes infectées sont décédées. Des enquêtes épidémiologiques réalisées dans le cadre d'études distinctes à partir d'échantillons prélevés sur plus de 2 000 chauves-souris en RDC et au Gabon ont apporté une preuve tangible du rôle de réservoir des virus Ébola et Marburg joué par la Roussette d'Égypte (*Rousettus aegyptiacus*). D'autres roussettes frugivores souvent tuées ou capturées à des fins de consommation humaine avaient par ailleurs été pressenties comme étant à l'origine de foyers de fièvre Ébola en RDC et au Gabon, même si le virus n'avait pas encore été isolé d'animaux sauvages. Des enquêtes de terrain du virus Ébola Reston ont débouché sur la découverte d'une roussette séropositive aux Philippines.

Panstéatite du crocodile : Une mortalité massive due à une panstéatite impliquant un nombre important de crocodiles (*Crocodylus niloticus*) du fleuve Olifants, dans le Parc national Kruger, a été observée au cours du deuxième hiver successif en Afrique du Sud.

Rage : Un important foyer a été signalé chez des chiens domestiques dans la Province de Mpumalanga limitrophe du Parc national Kruger en Afrique du Sud. Un grand nombre de chiens infectés ont été abattus dans le parc et les réserves naturelles privées avoisinantes après confirmation des cas.

La rage a été réintroduite en Italie en octobre 2008, un pays de l'Union européenne autrefois indemne de la maladie. Depuis lors, des cas de rage ont été confirmés chez 119 animaux (105 renards, 5 blaireaux, 3 chevreuils, 3 chiens, 1 fouine, 1 chat et 1 âne) dans les régions de Frioul-Vénétie Julienne et de la Vénétie. Des campagnes de vaccination orale des renards ont été organisées dans le but de maîtriser les foyers.

Fièvre de la Vallée du Rift : Un foyer de fièvre de la Vallée du Rift présentant un caractère singulier du point de vue épidémiologique est apparu en saison sèche dans la province du Cap Nord, en Afrique du Sud. Un lien semblerait exister entre ce foyer et l'irrigation des terres agricoles bordant le fleuve Orange.

Syndrome du museau blanc des chauves-souris : Un nouveau syndrome est observé depuis février 2006 chez des chauves-souris insectivores cavernicoles en hibernation dans le nord-est des États-Unis d'Amérique. Les chauves-souris concernées sont amaigries et, selon les observations, elles se mettent à voler en plein jour en période d'hibernation. Des cadavres de chauves-souris ont été trouvés à l'intérieur de grottes et dans la nature. La présence

inattendue d'un mycélium blanc sur le museau d'un grand nombre des chauves-souris contaminées est à l'origine du nom donné au syndrome. Durant l'hiver 2008-2009, le syndrome du museau blanc a été observé dans plus de 65 sites répartis dans neuf États et s'accompagnait d'une mortalité supérieure à 95 % dans les grottes contaminées. Le champignon blanc, *Geomyces destructans*, est une nouvelle espèce psychrophile. Il était visible sur le museau, les oreilles et les ailes de la plupart des chauves-souris infectées. Compte tenu de l'importance des lésions observées dans les sites en question, il pourrait jouer un rôle de premier plan dans la genèse du syndrome du museau blanc. Il convient toutefois de noter, qu'en France, *G. destructans* a pu être isolé après la mise en culture de prélèvements provenant du museau d'une chauve-souris ne présentant aucun signe clinique de la maladie. Une observation intéressante a également eu lieu au Canada, où le museau de chauves-souris mortes présentait un mycélium d'aspect identique. Toutefois, ni la mise en culture du champignon ni l'amplification en chaîne par polymérase n'ont permis de détecter *G. destructans* ; en outre, aucune lésion histologique n'a été constatée comme cela a été le cas aux États-Unis d'Amérique chez les chauves-souris atteintes. Le syndrome du nez blanc suscite l'inquiétude des biologistes, des spéléologues et d'autres personnes pour plusieurs raisons : les sites concernés se caractérisaient par un taux de mortalité élevé ; la maladie s'est propagée rapidement en très peu de temps, ce qui pourrait s'expliquer d'une part par le déplacement des chauves-souris, mais également par la contamination fortuite de nouveaux sites par l'homme lors du passage de grottes contaminées à des grottes saines ; le syndrome touche les six espèces de chauves-souris cavernicoles du nord-est des États-Unis d'Amérique, y compris une espèce menacée à l'échelle nationale. Des informations supplémentaires sur le syndrome du museau blanc sont disponibles sur le site web du U.S. Fish and Wildlife Service de la région du nord-est [www.fws.gov/northeast/white\\_nose.html](http://www.fws.gov/northeast/white_nose.html) et dans le bulletin d'information du CCWHC.

Le Groupe de travail recommande que le syndrome du museau blanc soit ajouté à la liste des maladies des animaux sauvages à notifier à l'OIE.

Autres maladies préoccupantes : Le Groupe de travail constate que les maladies ou situations suivantes ayant fait l'objet d'un rapport dans le monde en 2009 justifient une attention particulière :

- La prolifération des algues nuisibles : la prolifération de certaines algues marines sur de vastes étendues pourrait entraîner une mortalité chez les animaux sauvages. Les épisodes de mortalité constatés provenaient le plus souvent de l'ingestion de puissantes neurotoxines algales. Toutefois, l'importante mortalité d'oiseaux marins causée par les abondantes floraisons algales de dinoflagellées (*Akashiwo sanguinea*) en automne 2009 sur la façade côtière occidentale de l'Amérique du Nord était imputable à un mécanisme très différent. Cet organisme produit un agent tensio-actif chimique qui annihile les propriétés hydrofuges du plumage de l'oiseau. L'eau s'infiltré alors dans le plumage, entraînant la mort de l'oiseau par hypothermie ou noyade. Les premiers documents attestant de cette nouvelle forme de mortalité liée aux floraisons algales nuisibles chez des animaux sauvages remontent à 2007.
- Les infections humaines, provoquées entre autres par le virus Nipah, le virus Ébola et *Trypanosoma cruzi* et liées à la consommation de fruits contaminés par les animaux sauvages ou des vecteurs excréteurs ou porteurs des agents responsables.
- Les vastes foyers de trichomonose (*Trichomonas gallinae*) observés chez les roselins sauvages ou de nombreuses espèces aviaires de la famille des Fringillidés.

## **5. Projet de document d'orientation sur les implications de l'interface entre les animaux d'élevage et la faune sauvage**

À cette réunion, le Groupe de travail a achevé ses travaux entamés en 2009 en vue de préparer un projet de document d'orientation sur les implications de l'interface entre les animaux d'élevage et la faune sauvage. Le Docteur Kris De Clerk et le Docteur Howard Batho ont participé aux discussions du Groupe de travail en leur qualité respective de représentant de la Commission scientifique pour les maladies animales et de représentant du Groupe ad hoc sur l'épidémiologie. Le Groupe de travail a examiné le rapport du Groupe ad hoc sur l'épidémiologie consacré à ces mêmes points et félicite ce dernier pour la qualité de son travail et ses conclusions.

Le mandat spécifique repris ci-après a été rédigé par la Commission scientifique pour les maladies animales dans le but d'entamer un débat préalablement à la rédaction d'un projet de document d'orientation, destiné à l'OIE, sur l'interface entre les animaux domestiques et sauvages. Les réactions du Groupe de travail aux huit questions ou points de discussion sont reprises dans l'Annexe IV :

- Rédiger un projet de définition de la *faune sauvage* pour inclusion dans le *Code terrestre* ;
- Évaluer les avantages et les inconvénients respectifs des différentes méthodes préconisées dans le *Code terrestre* pour la reconnaissance du statut sanitaire, lorsqu'il s'agit de maladies pour lesquelles la faune sauvage a un rôle épidémiologique ;

- Évaluer les procédures de facilitation du commerce international prévues aux termes du *Code terrestre*, telles que le zonage et la compartimentation, en relation avec l'interface entre les animaux sauvages et domestiques, et réfléchir à la manière d'intégrer ces méthodes ou de les harmoniser ;
- Évaluer les lignes directrices actuelles pour la surveillance de maladies particulières, lorsque la faune sauvage intervient dans ces maladies, en tenant compte des coûts, des besoins, de la mise en œuvre et des effets ;
- Questions commerciales liées à la faune sauvage : échanges internationaux d'animaux sauvages et de marchandises dérivées des animaux sauvages ;
- Examen de la politique de déclaration des foyers de maladie chez les animaux sauvages, en tenant compte des répercussions sur le commerce ;
- Nécessité de modifier la manière d'envisager les maladies de la faune sauvage, en l'axant sur l'agent pathogène plutôt que sur l'espèce animale, et les conséquences de cette nouvelle approche sur la stratégie actuelle d'élaboration des normes internationales ;
- Les répercussions du rôle de la faune sauvage dans le cadre du concept « *Un monde, une seule santé* » pour ce qui concerne l'élaboration des normes de l'OIE, et proposition d'une stratégie pour l'OIE en la matière.

En résumé, le Groupe de travail estime que l'approche de l'OIE consistant à aborder les aspects liés à la faune sauvage maladie par maladie et à la lumière d'une analyse de risque était adéquate.

## 6. Points d'intérêt de la FAO pour le Groupe de travail sur les animaux sauvages

Le Docteur Scott Newman (Observateur de la FAO à la réunion du Groupe de travail) a présenté le Service pour la faune sauvage de l'EMPRES (FAO), son programme et ses activités. Il existe de nombreuses possibilités de coopération avec l'OIE (et, le cas échéant, avec l'OMS) en matière de renforcement des capacités et de formation, de mise en place de réseaux de déclaration des maladies des animaux sauvages, de surveillance et de déclaration des maladies et de partage de données entre WAHIS et EMPRES, qui sont facilitées par l'accord tripartite GLEWS. Ceci démontre que les questions concernant la santé des animaux sauvages et la propagation des maladies dans la faune sauvage, dans les élevages et dans la population humaine prennent une importance croissante et que ces problématiques doivent être traitées par les organisations internationales.

À propos de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages, l'observateur de la FAO a demandé des éclaircissements sur les tests de diagnostic, la surveillance et la déclaration. Le Groupe de travail a indiqué que le *Manuel* de l'OIE ne laissait planer aucune ambiguïté quant à la nature des épreuves diagnostiques à réaliser et a rappelé qu'il avait procédé à la révision de ce chapitre l'année précédente. Le chapitre du *Code* de l'OIE sur l'influenza aviaire exclut les oiseaux sauvages des parties consacrées spécifiquement à la surveillance de l'influenza aviaire hautement pathogène chez les oiseaux sauvages. L'OIE n'exige pas de mesures d'ordre commercial lors du diagnostic de l'influenza aviaire hautement pathogène chez des oiseaux sauvages. En cas d'apparition de l'influenza aviaire hautement pathogène chez la volaille, les *Code/Manuel* ne fournissent pas d'indications sur les modalités de surveillance éventuelle dans l'avifaune locale ou chez d'autres oiseaux sauvages. Le Groupe de travail estime que la surveillance des virus à influenza aviaire chez les oiseaux sauvages apporterait une importante valeur ajoutée, indépendamment du statut commercial, dans la mesure où elle apporterait les données de base nécessaires pour appréhender les modalités de leur transmission et apprécier les risques réels pour la volaille et l'avifaune sauvage. (cf. point 7 de ce rapport)

Les membres du Groupe de travail se sont accordés sur l'importance et la nécessité pour l'OIE de n'accepter les déclarations d'influenza aviaire hautement pathogène attribuée aux « oiseaux sauvages » qu'à l'issue d'une vérification de la source sur la base de critères vérifiables. Le *Manuel* de l'OIE prévoit déjà des exigences en matière de diagnostic de l'influenza aviaire hautement pathogène pour diverses espèces.

L'observateur de la FAO a exprimé ses remerciements pour l'invitation à participer en tant qu'observateur à la réunion du Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages, qu'il perçoit comme un premier pas encourageant vers une collaboration renforcée entre les deux organisations. La FAO réservera un accueil favorable à toute nouvelle initiative mutuellement avantageuse.

## 7. Requête de l'OFFLU concernant un document d'orientation sur la surveillance de l'influenza aviaire

M. Keith Hamilton, Coordinateur de l'OFFLU (le réseau d'experts OIE/FAO pour le contrôle de l'influenza aviaire) a adressé une requête au Groupe de travail pour la préparation à l'intention de l'OFFLU d'un module ou d'un protocole pour la surveillance de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages qui s'inspirerait du format retenu pour les modules de surveillance de l'influenza H1N1 chez les porcs domestiques et la volaille. Ce travail a été entrepris et achevé durant la réunion du Groupe de travail. Le document figure à l'[Annexe V](#).

## **8. Rapports des Centres collaborateurs de l'OIE actifs dans le domaine de la faune sauvage**

Le Groupe de travail a examiné les rapports annuels des Centres collaborateurs chargés de (i) la formation en santé et gestion de l'interface animaux domestiques et animaux sauvages (Afrique du Sud) et de (ii) la surveillance et suivi, épidémiologie et gestion des maladies des animaux sauvages (Canada). Le Docteur Roy Bengis a fait le point sur l'évolution du nouveau Centre collaborateur établi en Afrique du Sud et a expliqué ses axes d'intervention. Le Centre collaborateur vient à peine de démarrer ses activités. L'organisation, en mars 2010, d'un atelier destiné aux points focaux pour les animaux sauvages, auquel devrait prendre part le Centre canadien, sera vraisemblablement sa première initiative. Le Centre canadien a fait rapport sur plusieurs actions menées au niveau international pour renforcer les capacités des Pays membres de l'OIE dans le domaine de la gestion sanitaire des animaux sauvages.

## **9. Ateliers de formation des points focaux de l'OIE**

Les participants venant du siège de l'OIE et de Centres collaborateurs de l'OIE pour organiser les deux premiers ateliers des points focaux pour les animaux sauvages ont fait le point sur les activités qui se sont déroulées au Panama (pour la région des Amériques) et en France (principalement pour les pays d'Europe orientale)<sup>1</sup>. Ces ateliers avaient pour but de préparer les points focaux à assister le Délégué de l'OIE lors de la déclaration des foyers de maladies dans la faune sauvage à l'OIE. À chaque atelier, les participants de l'OIE ont fourni des informations sur la structure et les fonctions de l'OIE, de même que sur le système de déclaration des maladies des animaux sauvages. Les éléments de base du programme relatifs aux animaux sauvages ont été préparés par le Centre canadien de coopération pour la santé et la faune (le Centre collaborateur de l'OIE pour la surveillance et suivi, épidémiologie et gestion des maladies des animaux sauvages, Saskatoon, Canada) et adaptés à chaque atelier. Le programme comprenait des exposés sur une série de sujets appropriés et des séances en groupes restreints sur la surveillance sanitaire des animaux sauvages. Ces ateliers ont reçu un accueil favorable de la part des participants. Le Groupe de travail exprime son soutien à l'organisation de ces ateliers de formation ou de nouvelles initiatives dans d'autres régions de l'OIE. Il constate que la création de réseaux régionaux de points focaux pour les animaux sauvages qui se prêteraient mutuellement assistance dans le cadre de leur mission pourrait apporter une valeur ajoutée importante à ces ateliers.

Le Groupe de travail recommande que

1. l'OIE et le Centre collaborateur canadien prennent conjointement des dispositions pour que le manuel de formation de ces ateliers soit disponible dans les trois langues officielles sur le site web de l'OIE, où il pourra être consulté comme ouvrage de référence par les points focaux pour les animaux sauvages et d'autres personnes ;
2. les bureaux régionaux de l'OIE et les Centres collaborateurs sur les maladies des animaux sauvages coordonnent leurs efforts pour maintenir et animer les réseaux qui se seraient constitués entre les points focaux pour les animaux sauvages à l'occasion de ces ateliers ;
3. le Service de l'information de l'OIE analyse les données liées à la déclaration des maladies des animaux sauvages afin d'apprécier les retombées de ces ateliers sur l'activité de déclaration.

## **10. Conférence mondiale de l'OIE sur la faune sauvage (février 2011)**

Le Groupe de travail a défini un cadre général pour la conférence sur la faune sauvage qui sera organisée par l'OIE du 23 au 25 février 2011. Cette conférence à vocation pratique devrait s'intéresser aux bienfaits socioéconomiques potentiels d'une gestion sanitaire intégrant l'environnement, les animaux sauvages et domestiques et l'homme. La réunion pourrait se fixer pour objectif d'informer les responsables et les décideurs de l'existence d'interactions importantes entre la santé des animaux sauvages, l'environnement, les animaux domestiques et la population humaine. Cet événement très médiatisé pourrait rassembler des dirigeants et des experts émanant des secteurs public et privé qui réfléchiraient aux bienfaits qu'une protection de la santé des animaux sauvages et de notre environnement commun pourrait apporter à notre société. La conférence serait ouverte aux Délégués de l'OIE et aux points focaux pour les animaux sauvages, de même qu'aux professionnels et aux décideurs politiques chargés de la gestion des ressources naturelles, de la santé publique et animale et du développement économique. Les thématiques proposées pour cette réunion risquent d'avoir des répercussions sanitaires importantes dans l'immédiat et à l'avenir. Elles devraient aborder les aspects suivants :

- les avantages sociaux et économiques d'une gestion globale de la santé intégrant les animaux sauvages, les animaux domestiques et les humains ;

---

<sup>1</sup> Le diaporama est disponible à l'adresse suivante : [http://www.oie.int/RR-Europe/eng/events/en\\_Wild.htm](http://www.oie.int/RR-Europe/eng/events/en_Wild.htm)

- les systèmes d'utilisation des terres, les biens et les services issus des écosystèmes et la santé publique et animale ;
  - La collecte et la consommation des ressources naturelles
  - la satisfaction de la demande en protéines
  - le défi du changement climatique
- le déplacement des personnes et des animaux à l'échelle internationale : voyages, échanges commerciaux et migration ;
- les problèmes sanitaires et leur impact sur les opérateurs commerciaux internationaux par opposition aux petits éleveurs.

## 11. Présentation de WildTech

La Docteure Lisa Yon de l'Université de Nottingham (Royaume-Uni) a été invitée à se joindre au Groupe pour présenter un programme de coopération financé par l'UE et intitulé « *Nouvelles technologies de surveillance des infections émergentes et ré-émergentes des animaux sauvages* » (nom abrégé : WildTech). Le consortium, placé sous la coordination de l'Université de Nottingham, rassemble 13 partenaires pluridisciplinaires. Le programme a démarré en juillet 2009 et dispose d'un financement sur quatre ans.

WildTech a pour objet d'établir un cadre permettant la surveillance des agents pathogènes des animaux sauvages à l'échelle de toute l'Europe. Ce cadre comprendra des puces à ADN pour la détection d'agents connus, pour la détection et l'identification des acides nucléiques d'agents infectieux connus ou inconnus et pour le criblage sérologique des populations d'animaux sauvages. Le programme WildTech se propose d'employer ces techniques pour apprécier la propagation d'agents pathogènes déterminés et de créer des outils de gestion des données à des fins de surveillance, de détection précoce et de contrôle des agents pathogènes de la faune sauvage en Europe à des prix abordables.

Le Groupe de travail a exprimé son intérêt pour le projet et a reconnu qu'il concernait des problématiques justifiant des recherches scientifiques. Les travaux nécessaires à la validation des tests impliqueraient les Laboratoires de référence de l'OIE et pourraient servir l'intérêt général en élaborant des épreuves diagnostiques adaptées aux maladies de la faune sauvage. Le Groupe de travail suivra l'évolution du programme WildTech avec le plus grand intérêt.

## 12. Initiative concernant les menaces pandémiques émergentes

Le Docteur William Karesh a présenté les grands axes du programme contre les menaces pandémiques émergentes récemment créé et financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Ce programme vise à renforcer les capacités mondiales d'anticipation et de prévention des maladies émergentes à potentiel pandémique. En sa qualité de « Chief Technical Officer », le Docteur Karesh dirige l'un des cinq principaux sous-projets (PREDICT) du programme de l'USAID. Un volet important du programme est consacré aux maladies associées à la faune sauvage. Le programme global possède de nombreux domaines d'intervention : la détection des agents pathogènes, la modélisation des risques, la réduction des risques, le renforcement des capacités de surveillance de la faune sauvage, le partage et la gestion de l'information, la formation spécialisée en matière de santé publique humaine et vétérinaire. La Docteure Kate Glynn du Service scientifique et technique de l'OIE a également pris part à la discussion. Elle a expliqué le rôle qui a été dévolu à l'OIE dans le cadre d'un projet de l'initiative EPT qui visait spécifiquement à développer la capacité des laboratoires et des réseaux de laboratoires

## 13. Orbivirus des ruminants sauvages (virus de la fièvre catarrhale du mouton et virus de la maladie épizootique hémorragique)

En réponse à une requête du Service scientifique et technique, le Groupe de travail s'est interrogé sur l'intérêt d'un nouveau chapitre du *Code* consacré à la maladie épizootique hémorragique. Compte tenu de la similitude existant entre la maladie épizootique hémorragique et la fièvre catarrhale du mouton, ainsi qu'entre leurs agents étiologiques, le Groupe de travail a recommandé l'intégration des informations et des orientations spécifiques à la maladie épizootique hémorragique dans les chapitres sur la fièvre catarrhale du mouton du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Manuel terrestre*. Il conviendra ensuite de renommer les chapitres du *Code* et du *Manuel* pour indiquer la prise en compte de la fièvre catarrhale du mouton et de la maladie épizootique hémorragique dans ces chapitres. Lors de sa réunion de février 2009, le Groupe de travail avait proposé plusieurs aménagements au chapitre sur la fièvre catarrhale du mouton. Les propositions de texte figuraient dans le rapport de cette réunion. Le Groupe de travail s'est déclaré disposé à participer aux prochaines mises à jour du chapitre sur la fièvre catarrhale du mouton ou à contribuer à la rédaction d'un chapitre distinct sur la maladie épizootique hémorragique, dans l'éventualité où cette solution serait privilégiée.

#### **14. Nécessité d'un document d'orientation sur les épreuves diagnostiques validées pour les animaux sauvages sensibles faisant l'objet d'échanges commerciaux**

Le Groupe de travail s'est déjà penché sur cette question en 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2009. Il avait été convenu, pour les maladies de la liste de l'OIE, de procéder à une révision méthodique du caractère adéquat des tests de diagnostic actuellement utilisés à des fins de surveillance et de diagnostic des maladies des animaux sauvages. Chaque Laboratoire de référence de l'OIE concerné a été consulté dans le cadre de la procédure afin de déterminer les épreuves diagnostiques existant pour les maladies de la liste, d'établir parmi ces épreuves celles qui seraient aptes à l'emploi pour certaines, voire toutes les espèces d'animaux sauvages, et de recenser les problèmes de sensibilité et de spécificité reconnus ou anticipés lors d'une utilisation de l'épreuve pour des espèces pour lesquelles elle n'avait fait l'objet d'aucune validation. Le Groupe de travail a commencé à faire rapport sur les résultats de cette enquête pour plusieurs maladies en 2005. Il a été proposé que le Groupe de travail réactualise annuellement la liste actuelle, classée dans l'ordre alphabétique des maladies. Les listes précédentes sont reprises dans les rapports du Groupe de travail à partir des années 2005 et 2006.

Les considérations et les recommandations générales du Groupe de travail concernant l'emploi des tests de diagnostic pour les animaux sauvages figurent à l'Annexe VI ; les recommandations sur les épreuves diagnostiques les plus adaptées à un agent pathogène particulier se trouvent dans les rapports du Groupe de travail à partir des années 2005 et 2006.

#### **15. Questions diverses**

##### **a) Guide pour la surveillance de la santé des animaux terrestres**

La discussion a porté sur un « Guide pour la surveillance de la santé des animaux terrestres » et sur divers aspects liés à la surveillance de la faune sauvage. La Docteure Lea Knopf du Service scientifique et technique de l'OIE a présenté le contexte de ce projet dont l'initiative revient à la Commission scientifique et au Groupe ad hoc sur l'épidémiologie. Un nouveau Groupe ad hoc de l'OIE rassemblant des épidémiologistes vétérinaires des Centres collaborateurs de l'OIE et des représentants des Centres collaborateurs canadien et sud-africain pour les animaux sauvages a été mis sur pied dans le but spécifique de publier ce Guide. Ce Guide pratique destiné au travail sur le terrain n'a pas pour vocation de reproduire ou de reprendre le contenu des manuels ou des documents existants sur la surveillance des maladies des animaux. La Commission scientifique et le Groupe ad hoc ont décidé d'insérer les aspects spécifiques à la surveillance des animaux sauvages aux endroits appropriés du Guide, plutôt que les regrouper dans un chapitre distinct.

Le Groupe de travail a appuyé la décision du Groupe ad hoc d'intégrer les éléments relatifs aux animaux sauvages dans le Guide. En outre, le Groupe de travail s'est proposé d'examiner le projet de Guide, le moment venu, et de faire part de ses observations sur les insertions relatives aux animaux sauvages.

##### **b) Informations sur le Groupe ad hoc sur les maladies des abeilles**

M. François Diaz du Service scientifique et technique de l'OIE a fait rapport au Groupe de travail sur les délibérations du Groupe ad hoc sur les maladies des abeilles à miel. Les populations d'abeilles domestiques subissent un important déclin en Europe et en Amérique du Nord. Leur situation dans les autres régions n'est pas clairement définie. Les abeilles domestiques comptent une multitude d'agents pathogènes ne figurant pas sur la liste des maladies de l'OIE. On ignore dans quelle mesure certains de ces agents pathogènes répondent aux critères requis pour être ajoutés sur cette liste. Il existe un risque potentiel de transmission d'agents pathogènes entre les populations d'abeilles domestiques et sauvages.

Le Groupe de travail a demandé que le rapport du Groupe ad hoc sur les maladies des abeilles soit transmis à ses membres. Après examen de ce rapport, le Groupe de travail pourrait éventuellement recueillir l'avis d'experts en biologie et en protection des abeilles sauvages, pour autant que cela soit justifié.

##### **c) Calendrier des prochaines réunions**

Pour assurer une collaboration plus efficace avec la Commission scientifique et, par son intermédiaire, avec les autres Commissions spécialisées de l'OIE, il serait judicieux que le Groupe de travail se réunisse en octobre-novembre plutôt qu'en janvier-février. L'organisation des réunions vers le milieu de l'année exigerait toutefois que le Groupe de travail puisse évaluer les rapports annuels sur les maladies des animaux sauvages obtenus par WAHIS-Wild et sur les questions concernant les maladies émergentes de la faune sauvage par téléconférence ou d'autres moyens, afin de reprendre ses commentaires dans son rapport à la Session générale en mai.

Le Groupe de travail a pris note des dates de la prochaine réunion, fixée provisoirement du 11 au 15 octobre 2010 dans l'attente d'une confirmation.

.../Annexes



## RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES

Paris, 1 – 4 février 2010

---

### Ordre du jour

1. Observations préliminaires et allocution de bienvenue
  2. Mandat spécifique du Groupe de travail
  3. Évolution de *WAHIS*-Wild
  4. Nouvelles problématiques liées aux maladies
  5. Projet de document d'orientation sur les implications de l'interface entre les animaux d'élevage et la faune sauvage
  6. Points d'intérêt de la FAO pour le Groupe de travail sur les animaux sauvages
  7. Requête de l'OFFLU concernant un document d'orientation sur la surveillance de l'influenza aviaire
  8. Rapports des Centres collaborateurs de l'OIE actifs dans le domaine de la faune sauvage
  9. Ateliers de formation des points focaux de l'OIE
  10. Conférence mondiale de l'OIE sur la faune sauvage (février 2011)
  11. Présentation de WildTech
  12. Initiative concernant les menaces pandémiques émergentes
  13. Orbivirus des ruminants sauvages (virus de la fièvre catarrhale du mouton et virus de la maladie épizootique hémorragique)
  14. Nécessité d'un document d'orientation sur les épreuves diagnostiques validées pour les animaux sauvages sensibles faisant l'objet d'échanges commerciaux
  15. Questions diverses
    - a) Guide pour la surveillance de la santé des animaux terrestres
    - b) Informations sur le Groupe ad hoc sur les maladies des abeilles
    - c) Calendrier des prochaines réunions
-



## RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES

Paris, 1 – 4 février 2010

## Liste des participants

## MEMBRES

**Docteur William B. Karesh** (*Président*)

Vice President, Global Health Program  
Wildlife Conservation Society  
2300 Southern Blvd.  
Bronx, NY 10460 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Tél. : 1-718-220-7100  
Fax : 1-718-220-0741  
E-mail : wkaresh@wcs.org

**Docteur Roy Bengis**

Veterinary Investigation Centre  
P.O. Box 12, Skukuza 1350  
AFRIQUE DU SUD  
Tél.: (27-13) 735 5641  
Fax : (27-13) 735 5155  
E-mail : royb@nda.agric.za

**Professeur Marc Artois**

VetAgro Sup - Campus Vétérinaire de Lyon  
1 Avenue Bourgelat  
69280 Marcy L'Etoile  
France  
Tél : (33-4) 78 87 27 74  
Fax : (33-4) 78 87 56 35  
E-mail : m.artois@vetagro-sup.fr

**Docteur Yasuhiro Yoshikawa**

Professeur à l'Université de Tokyo  
Department of Biomedical Science  
Graduate School of Agricultural and Life Sciences -  
The University of Tokyo  
1-1-1 Yayoi, Bunkyo-ku  
Tokyo 113-8657  
JAPON  
Tél.: 81 3-5841-5038  
Fax : 81-3-5841-8186  
E-mail : ayyoshi@mail.ecc.u-tokyo.ac.jp

**Docteur John Fischer**

Southeastern Cooperative Wildlife Disease Study,  
College of Veterinary Medicine  
University of Georgia, Athens - GA 30602  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Tél.: (1-706) 542 1741  
Fax : (1-706) 542 5865  
E-mail : jfischer@uga.edu

**Docteur Torsten Mörner**

Department of Wildlife, Fish & Environment  
National Veterinary Institute  
751 89 Uppsala  
SUÈDE  
Tél.: (46-18) 67 4214  
Fax : (46-18) 30 9162  
E-mail : torsten.morner@sva.se

**Docteur F.A. Leighton**

Centre canadien coopératif de la santé de la faune,  
Department of Veterinary Pathology, University of  
Saskatchewan  
Saskatoon, Saskatchewan S7N 5B4  
CANADA  
Tél.: (1.306) 966 7281  
Fax : (1. 306) 966 7387  
E-mail : ted.leighton@usask.ca

## OBSERVATEURS

**Docteur Kris De Clercq**

(*Vice-Président de la Commission scientifique pour les maladies animales*)  
Centre d'Etudes et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques  
Département de virologie, Section des maladies épidémiologiques, CODA-CERVA-  
VAR  
Groeselenberg 99, B-1180 Uccle, BELGIQUE  
Tél. : (32-2) 37 90 400  
Fax : (32-2) 37 90 666  
E-mail : kris.de.clercq@var.fgov.be

**Docteur Scott Newman**

Animal Health Officer  
EMPRES Wildlife Unit Coordinator  
FAO - Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome  
ITALIE  
Tél.: (39-06) 570 541 84  
Fax : (39-06) 570 530 23  
E-mail : Scott.Newman@fao.org

**Docteur Howard Batho**

(présent uniquement le premier jour)  
(Représentant du Groupe ad hoc sur l'épidémiologie)  
Commission européenne, Direction générale de la santé et des  
consommateurs  
Directorate E - Food Safety, D1 - Animal health and the committees  
Rue Froissart 3e étage, Bureau 76, B-1049 Bruxelles, BELGIQUE  
Tél. : (32) 2 296 29 59  
Fax : (32) 2 295 31 44  
E-mail : Howard.Batho@ec.europa.eu

**Docteur Pierre Formenty**

(*invité excusé*)  
Emerging and Dangerous Pathogens Team  
Alert and Response Operations Office  
Department of Epidemic and Pandemic Alert and Response  
OMS - 20 avenue Appia, CH-1211 Genève 27  
SUISSE  
Tél.: 41 22 791 25 50  
Fax : 41 22 791 41 98  
E-mail : formentyp@who.int

## SIÈGE DE L'OIE

**Docteur Bernard Vallat**

Directeur général  
12 rue de Prony  
75017 Paris, FRANCE  
Tél.: 33 - (0)1 44 15 18 88  
Fax : 33 - (0)1 42 67 09 87  
E-mail : oie@oie.int

**Docteur Elisabeth Erlacher-Vindel**

Adjointe au Chef du Service scientifique et technique  
E-mail : e.erlacher-vindel@oie.int

**Docteur Alessandro Ripani**

Chargé de mission  
Service de l'information sanitaire animale  
E-mail : a.ripani@oie.int

**Docteur Karim Ben Jebara**

Chef du Service de l'information sanitaire  
E-mail : k.benjebara@oie.int

**Docteur Lea Knopf**

Reconnaissance du statut zoosanitaire des pays  
Service scientifique et technique  
E-mail : l.knopf@oie.int

**Docteur Kazuaki Miyagishima**

Directeur général adjoint  
Chef du Service scientifique et technique  
E-mail : k.miyagishima@oie.int



### **GRUPE DE TRAVAIL SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES : MANDAT SPÉCIFIQUE**

1. Le Groupe de travail travaille en liaison avec la Commission scientifique et rend compte de ses activités à cette Commission.
2. Il suit et anticipe l'évolution mondiale des questions relatives à la santé et aux maladies des animaux sauvages intéressant l'OIE.
3. Il aide la Commission scientifique et les autres Commissions spécialisées à intégrer les problématiques de la faune sauvage dans les normes de l'OIE, selon les besoins.
4. Il aide les Membres de l'OIE à créer ou à renforcer les capacités nécessaires pour la mise en conformité avec les normes de l'OIE et le respect des exigences relatives aux maladies des animaux sauvages.
5. Il aide l'OIE à recueillir, enregistrer et interpréter les informations sur les maladies affectant les animaux sauvages qui proviennent de sources officielles au travers de WAHIS, et anime un réseau international destiné à recueillir des informations sur les cas de maladie affectant les animaux sauvages qui émanent de sources non officielles.
6. Il conseille la Commission scientifique en matière de risques, de surveillance, de stratégies de réponse et de gestion en rapport avec les questions sanitaires liées aux animaux sauvages.
7. Il traite des questions spécifiques que lui confie la Commission scientifique ou le Siège de l'OIE.
8. Il aide l'OIE à communiquer et à diffuser des informations sur les maladies de la faune sauvage, et représente l'OIE si nécessaire.
9. Il aide l'OIE à intégrer avec pertinence les animaux sauvages dans ses programmes éducatifs et scientifiques ainsi que dans ses publications.
10. Il aide l'OIE à soutenir les activités des Centres collaborateurs sur les maladies des animaux sauvages.

### **FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES**

1. En règle générale, le Groupe de travail se réunit une fois par an à Paris.
  2. Le Groupe de travail se réunira par téléconférence au minimum deux fois par an. Un représentant du Service scientifique et technique de l'OIE participe à ces téléconférences.
  3. Le Groupe de travail créera un forum sécurisé sur Internet qui lui permettra de gérer les discussions, les révisions de documents et toute autre question connexe, et qui permettra également aux agents de l'OIE d'avoir accès aux résultats des travaux du Groupe de travail.
  4. Le Président du Groupe de travail aura des contacts réguliers supplémentaires avec le Service scientifique et technique et le Service de l'information sanitaire animale de l'OIE, suivant les besoins.
  5. Le Groupe de travail révisera chaque année son programme de travail.
  6. La langue de travail du Groupe de travail est l'anglais.
-



## RECOMMANDATIONS POUR UN PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION SUR L'INTERFACE ENTRE LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET SAUVAGES

### 1. Rédiger un projet de définition de la *faune sauvage* pour inclusion dans le *Code terrestre*

**Définitions de « animaux sauvages », « animaux sauvages vivant en captivité », « animaux domestiques » et « animaux errants »**

Le Groupe de travail revient sur la problématique de la définition et reconnaît que le terme « animaux sauvages » possédait de nombreuses définitions différentes selon les juridictions nationales. À l'issue de la discussion, le Groupe de travail recommande qu'aux fins du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* la définition des quatre catégories d'animaux se conforme à la définition d'origine consignée dans le rapport du Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages de 1999 et révisée plus récemment par le Groupe ad hoc sur l'épidémiologie de l'OIE.

		PHÉNOTYPE SÉLECTIONNÉ PAR L'HOMME	
		OUI	NON
ANIMAUX VIVANT SOUS SURVEILLANCE OU SOUS CONTRÔLE HUMAIN	OUI	<b>Animaux domestiques (a)</b>	<b>Animaux sauvages vivant en captivité (c)</b>
	NON	<b>Animaux domestiques errants (b)</b>	<b>Animaux sauvages (d)</b>

- Animaux domestiques** : animaux dont le phénotype a été sélectionné par l'homme et vivant sous sa surveillance ou son contrôle.
- Animaux domestiques errants** : animaux initialement domestiqués ayant échappé à la surveillance, au contrôle ou à la dépendance de l'homme.
- Animaux sauvages vivant en captivité** : animaux dont le phénotype n'a pas été significativement modifié par la sélection humaine mais vivant en captivité ou soumis d'une autre manière à la surveillance ou au contrôle humain.
- Animaux sauvages** : animaux dont le phénotype n'a pas été modifié par la sélection humaine et vivant hors de la surveillance ou du contrôle direct de l'homme.

Le Groupe de travail reconnaît qu'il emploie généralement le terme « animaux sauvages\* » pour couvrir c) les animaux sauvages vivant en captivité et d) les animaux sauvages (en liberté). Les questionnaires de la faune assimilent parfois les animaux domestiques errants aux animaux sauvages, ou à une espèce exotique envahissante car ils peuvent jouer un rôle épidémiologique analogue à celui des animaux sauvages,

Le Groupe de travail a effectué une recherche électronique rapide sur le mot « sauvage » dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et a obtenu 90 mentions. Le Groupe reconnaît que l'emploi de ce terme dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* devrait probablement être clarifié pour permettre un emploi cohérent et pour préciser, parmi les quatre groupes d'animaux définis plus haut, celui dont il est question.

Par ailleurs, le Groupe de travail fait remarquer que les définitions figurant plus haut pourraient éventuellement être employées pour les reptiles et les amphibiens.

### 2. Évaluer les avantages et les inconvénients respectifs des différentes méthodes préconisées dans le *Code terrestre* pour la reconnaissance du statut sanitaire, lorsqu'il s'agit de maladies pour lesquelles la faune sauvage a un rôle épidémiologique

Le Groupe de travail prend acte de l'analyse du Groupe ad hoc sur l'épidémiologie et la modifie comme suit.

Actuellement, le *Code terrestre* propose des approches différentes pour les maladies dotées d'une composante sauvage aux fins de l'application du concept de pays ou zone indemne. La question qui se pose en l'occurrence consiste à savoir comment le statut de la faune sauvage va influencer le statut sanitaire d'un pays ou d'une zone.

\* Wildlife en anglais

L'analyse a permis de relever deux approches dans le *Code terrestre* :

1. Le statut infectieux des animaux domestiques errants, des animaux sauvages vivant en captivité et des animaux sauvages n'a aucune répercussion sur le statut des animaux domestiques parce que :
  - a. il s'avère impossible d'assurer un contrôle limité ou total chez les animaux domestiques errants, les animaux sauvages vivant en captivité et les animaux sauvages, de sorte que tous les pays partagent essentiellement le même risque.
  - b. Le contrôle de la transmission est réalisable, de même qu'une séparation efficace et une réduction de la transmission entre les populations sauvages et domestiques.
2. Le statut infectieux des animaux domestiques, des animaux domestiques errants, des animaux sauvages vivant en captivité ou des animaux sauvages a des répercussions sur le statut de l'autre groupe parce que :
  - a. La maladie est transmise par un vecteur et, par conséquent, une séparation efficace et une réduction de la transmission posent des difficultés de mise en œuvre.
  - b. La maladie est fortement contagieuse et se transmet facilement des populations sauvages aux populations domestiques.

Le Groupe de travail conclut en l'utilité de ces deux approches qui, le cas échéant, pourront être affinées ou développées à l'avenir. Aux fins des chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*, le Groupe de travail continue à privilégier l'approche qui consiste à envisager chapitre par chapitre les maladies susceptibles d'impliquer ou de toucher des animaux sauvages vivant en captivité et des animaux sauvages ou une approche fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles pour les maladies spécifiques. Le Groupe de travail s'est déclaré disposé à revoir certains chapitres si la Commission scientifique pour les maladies animales lui en exprime la demande.

En 2009, le Groupe de travail avait examiné les chapitres du *Code terrestre* et du *Manuel terrestre* consacré aux maladies suivantes : tuberculose bovine, influenza aviaire, maladie de Newcastle, fièvre aphteuse, peste porcine africaine et peste porcine classique.

**3. Évaluer les procédures de facilitation du commerce international prévues aux termes du Code terrestre, telles que le zonage et la compartimentation, en relation avec l'interface entre les animaux sauvages et domestiques, et réfléchir à la manière d'intégrer ces méthodes ou de les harmoniser**

Le Groupe de travail reconnaît que ces problématiques dépendent des maladies et que, outre le zonage et la compartimentation, elles pourraient inclure des produits particuliers dérivés des populations d'animaux domestiques et d'animaux sauvages.

Comme pour le point 2 mentionné plus haut, le Groupe de travail recommande que ces approches soient évaluées à la lumière du risque et que les facteurs liés aux animaux domestiques errants, aux animaux sauvages vivant en captivité ou aux animaux sauvages soient intégrés dans les chapitres individuels du *Code terrestre* et du *Manuel terrestre*.

**4. Évaluer les lignes directrices actuelles pour la surveillance de maladies particulières, lorsque la faune sauvage intervient dans ces maladies, en tenant compte des coûts, des besoins, de la mise en œuvre et des effets**

Le *Code terrestre* ne prévoit actuellement aucune exigence particulière en matière de surveillance pour les maladies qui font intervenir des animaux sauvages vivant en captivité ou des animaux sauvages ; en outre, ses recommandations dans le domaine de la surveillance sont disparates. Les lignes directrices destinées à garantir la sécurité des échanges des produits dérivés d'animaux domestiques et d'animaux sauvages pourraient être fondamentalement différentes des lignes directrices qui comptent la protection des animaux sauvages contre les maladies parmi leurs objectifs. Selon le but poursuivi par la surveillance, les coûts inhérents à une surveillance des animaux sauvages susceptible de fournir des informations sur les efforts en matière de contrôle des maladies chez les animaux domestiques pourraient être relativement modérés par rapport aux frais occasionnés par l'absence de surveillance. En outre, cette surveillance pourrait contribuer à évaluer, voire à renforcer l'efficacité des mesures de biosécurité contre la transmission des maladies dans les deux directions (des animaux sauvages vers les animaux domestiques et inversement).

La vaccination des animaux sauvages afin de prévenir la transmission des maladies aux animaux domestiques ou à l'homme n'est pas applicable à grande échelle pour la plupart des maladies ; toutefois, dans le cas contraire, la surveillance des animaux sauvages constitue une composante importante du suivi et de l'évaluation de la stratégie de contrôle. Dans les rares cas de vaccination des animaux sauvages et dans les cas plus fréquents de vaccination des animaux sauvages vivant en captivité, une certaine forme de surveillance s'impose bien évidemment pour en contrôler l'efficacité. L'expérimentation de la vaccination et des techniques de surveillance chez les animaux sauvages vivant en captivité constitue une occasion unique de contribuer aux prochains efforts de lutte contre des maladies telles que la rage et la maladie de Carré.

Il est plus que probable que les avantages tirés de la surveillance des animaux sauvages dépasseront les frais encourus à mesure qu'augmentera la valeur économique ou sociale de ces animaux. L'épidémiologie de nombreuses maladies infectieuses touchant un grand nombre d'espèces animales sauvages est encore mal connue dans bon nombre de pays. La surveillance des espèces sauvages pourrait aussi contribuer à cette compréhension qui, bien qu'essentielle, n'est toutefois pas toujours indispensable pour se conformer aux conditions imposées par les échanges commerciaux. Au fil du temps, les systèmes d'information sur les maladies des animaux sauvages, tels que le système WAHIS-Wild de l'OIE, participeront également à l'amélioration de nos connaissances.

Compte tenu de la multiplicité des variables et du caractère volatile des rapports coûts-avantages, le Groupe recommande à l'OIE de continuer à envisager la surveillance des animaux sauvages sous l'angle des coûts, des avantages, de son utilité et de son impact sur les animaux domestiques, les animaux domestiques errants, les animaux sauvages vivant en captivité ou les animaux sauvages au niveau de chaque chapitre du *Code* et du *Manuel*.

La préparation par le Groupe de travail d'un argumentaire bien structuré justifiant l'intérêt d'une surveillance des maladies chez les animaux sauvages et précisant le moment de sa mise en place, les raisons de son utilité... serait du plus grand intérêt pour l'OIE.

#### **5. Questions commerciales liées à la faune sauvage : échanges internationaux d'animaux sauvages et de marchandises dérivées des animaux sauvages**

À nouveau, il est plus que probable que les avantages tirés de la surveillance des animaux sauvages dépasseront les frais encourus à mesure qu'augmentera la valeur économique ou sociale de ces animaux. L'épidémiologie de nombreuses maladies infectieuses touchant un grand nombre d'espèces animales sauvages est encore mal connue dans bon nombre de pays. La surveillance des espèces sauvages pourrait aussi contribuer à cette compréhension qui, bien qu'essentielle, n'est toutefois pas toujours indispensable pour se conformer aux conditions imposées par les échanges commerciaux. S'agissant des animaux domestiques, la surveillance des animaux sauvages ou de leurs produits faisant l'objet d'échanges commerciaux dépendra du statut sanitaire des pays d'origine et de destination. Dans nombre de cas, les méthodes de surveillance comme la quarantaine ou la surveillance à long terme des populations pourront contribuer à une réduction des risques, à l'instar des méthodes employées pour les animaux domestiques.

Le *Code* et le *Manuel* devraient être réactualisés parallèlement au perfectionnement des épreuves diagnostiques afin de tenir compte de l'évolution des connaissances en matière de diagnostic chez les animaux sauvages. La validation traditionnelle des épreuves diagnostiques pour la plupart des espèces aura rarement lieu pour certains types d'essais, là où des décisions fondées sur des bases scientifiques peuvent être prises pour d'autres. Le travail sur les animaux sauvages vivant en captivité pourrait souvent contribuer à l'amélioration de nos connaissances dans ces domaines.

#### **6. Examen de la politique de déclaration des foyers de maladie chez les animaux sauvages, en tenant compte des répercussions sur le commerce**

Le développement rapide des capacités de *WAHIS-Wild* nous rappelle la nécessité de nous assurer que les Membres sont correctement informés des conditions dans lesquelles des foyers de maladie apparaissent dans la faune sauvage risquent d'avoir des répercussions sur les échanges commerciaux. Ce fait sera porté à leur attention chaque fois que cela sera possible, par exemple par le biais de l'interface utilisateur de *WAHIS-Wild* et de *WAHIS-Wild*, des chapitres ad hoc des *Codes*, des formations pour les points focaux pour les animaux sauvages... La nécessité d'une déclaration sera encore plus impérieuse lorsque la maladie présente chez les animaux sauvages ou domestiques risque effectivement de se propager au gré des échanges commerciaux d'animaux sauvages ou domestiques ou de leurs produits.

**7. Nécessité de modifier la manière d'envisager les maladies de la faune sauvage, en l'axant sur l'agent pathogène plutôt que sur l'espèce animale, et les conséquences de cette nouvelle approche sur la stratégie actuelle d'élaboration des normes internationales**

Le Groupe de travail a convenu d'un commun accord de la nécessité de structurer le *Code terrestre* et le *Manuel terrestre* autour des agents pathogènes plutôt que des espèces hôtes. Comme le fait remarquer le Groupe ad hoc sur l'épidémiologie, cette recommandation s'applique aux animaux sauvages et domestiques à des fins de déclaration à l'OIE (voir la liste des maladies à déclaration obligatoire de l'OIE).

Par ailleurs, le Groupe ad hoc sur l'épidémiologie indique que « le *Code terrestre* adopte une approche axée sur les agents pathogènes pour toutes les maladies, à l'exception de la tuberculose bovine et de la tuberculose bovine chez les cervidés d'élevage, alors qu'il s'agit du même agent présent chez plusieurs espèces. Dans le cas des chapitres consacrés à la brucellose, l'approche retenue à l'origine était axée sur les espèces ; toutefois, plusieurs espèces peuvent être sensibles au même agent pathogène. De plus, il existe un manque de cohérence entre la liste des maladies à déclaration obligatoire et les intitulés des chapitres du *Code terrestre*. » Comme indiqué dans son rapport 2009, le Groupe de travail partage cette analyse.

**8. Les répercussions du rôle de la faune sauvage dans le cadre du concept « Un monde, une seule santé » pour ce qui concerne l'élaboration des normes de l'OIE, et proposition d'une stratégie pour l'OIE en la matière**

Décrite pour la première fois en 2005<sup>2</sup>, la démarche « un monde, une seule santé » repose sur un principe fondamental selon lequel l'homme, les animaux domestique et les animaux sauvages sont inextricablement liés sur le plan sanitaire et que la contribution des experts des différentes disciplines sera renforcée en privilégiant la coopération par opposition au travail en vase clos. L'OIE a la possibilité de confirmer la validité de cette approche de façon concrète et effective en mettant en exergue l'importance de la protection de la santé des animaux sauvages dans ses normes et en prenant l'initiative de jeter des passerelles entre les disciplines de la santé animale et la conservation et la gestion de la faune sauvage.

Le Groupe de travail pourra apporter son soutien en facilitant les contacts entre l'OIE et les organisations ayant la faune sauvage pour vocation comme le « Wildlife Health Specialist Group » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la « Wildlife Disease Association » et des ONG internationales telles que la « Wildlife Conservation Society », le Fonds mondial pour la nature, « Wetlands International », « Birdlife International »...

À ce titre, la conférence mondiale sur la faune sauvage proposée pour 2011 pourrait contribuer de façon significative à créer ces liens avec l'OIE et à entamer un premier examen des domaines d'intérêt mutuel, par exemple l'élaboration de documents d'orientation, l'échange de meilleures pratiques, la formation croisée...

S'agissant des répercussions sur les normes de l'OIE, le Groupe de travail anticipe une montée en puissance des requêtes adressées à l'OIE, parallèlement à un intérêt accru pour la valorisation des animaux sauvages, en vue d'obtenir des orientations et des normes pour les échanges commerciaux, des meilleures pratiques, etc. Ces demandes pourraient concerner de plus en plus souvent les chapitres du *Code terrestre* rédigés spécifiquement pour les maladies touchant les animaux sauvages sans avoir d'importance significative pour les animaux domestiques.



---

<sup>2</sup> Karesh & Cook, The Human Animal Link, Foreign Affairs, juillet 2005

## **SURVEILLANCE<sup>3</sup> FOR AVIAN INFLUENZA VIRUSES IN WILD BIRDS**

Wild birds play important roles in the global circulation of avian influenza viruses and are reservoirs particularly of sub-types of low pathogenicity. Avian influenza viruses in wild birds can be transmitted to and from poultry and potentially to and from other domestic animals and people. In order to reduce health risks to wildlife, domestic animals and people, it is important to understand all aspects of the circulation of avian influenza viruses among susceptible populations: wild animals, domestic animals and humans. Thus, surveillance for avian influenza viruses in wild birds can supply critically important information.

### **Main objectives for surveillance of avian influenza viruses in wild birds**

- To detect virus strains highly pathogenic to wild and domestic animals and to people.
- To detect virus strains of low pathogenicity of any sub-type that may pose risks to human and animal health.
- To detect infection of wild birds with virus sub-types derived from poultry.
- To gain a full understanding of the epidemiology and ecology of avian influenza viruses.

### **Surveillance approaches**

#### **General Surveillance (passive surveillance):**

Avian influenza virus can be detected, through appropriate laboratory tests, in samples of wild animals received in diagnostic laboratories as part of programmes of general disease surveillance in which all causes of morbidity and mortality are under investigation. Most often, general surveillance is carried out on wild animals found dead. General surveillance based on wild birds found dead has proven to be the most effective form of surveillance to detect highly-pathogenic virus strains in wild birds.

#### **Targeted Surveillance (active or risk-based surveillance):**

Targeted surveillance focuses on samples that meet specified criteria such as species, sex and age of bird, geographic location, and time of year. The objective of targeted surveys often is to obtain a large collection of influenza viruses (pathogenic and non-pathogenic) in order to characterize these in terms of genetic and pathogenic properties, and to estimate infection rates. For these objectives, it may be most efficient to focus surveillance on bird species which use aquatic habitats since influenza viruses have been found most often in aquatic birds species, particularly ducks, geese and swans. Most commonly, birds included in targeted surveys are apparently healthy live wild birds, but such surveys can be carried out with samples from live birds, dead birds and freshly-expelled bird feces.

#### **Sampling:**

The samples to be taken from each bird, whether alive or dead, are a sample of oro-pharyngeal fluid and a sample of cloacal content. These two samples from each bird may be analyzed separately or combined for analysis. These samples are best taken with swabs (with tips and handles composed of synthetic materials) which then are placed in an appropriate virus transport medium. It is essential that samples be refrigerated or placed on ice as soon as they are collected and either analyzed immediately or frozen immediately for future analysis. Additional issues associated with sample procurement include possession of the necessary legal permits, training and competence to catch, handle, mark and release wild birds in keeping with international standards of animal welfare, and competence to identify correctly the species, and also often the sex and age, of each bird sampled. If serum samples are required, competence to obtain, handle and preserve blood samples and separate and freeze the serum will be required.

---

<sup>3</sup> In this document, the word “surveillance” is used to include the activities sometimes separated under strict definitions of surveillance, monitoring and disease investigation.

### **Laboratory testing:**

Only validated laboratory tests should be used to test samples for the presence of virus or to test sera for antibodies to avian influenza viruses. To test for virus, PCR procedures using internationally accepted primers for the matrix protein gene, or virus isolation carried out by techniques compatible with the OIE Manual, are the methods of choice. Tests for antibodies in sera must be valid for the species of bird being tested. In general, standard ELISA procedures are not acceptable because these require species-specific reagents. Blocking ELISA tests and virus neutralization procedures, as outlined in the OIE Manual, are recommended. Currently, serological tests have very limited capacity to distinguish among strains of influenza viruses to which the bird may have been exposed, and a positive test may indicate only that the bird was exposed at some time in the past to some strain of influenza A virus.

## **Categories of data needs**

### **Basic epidemiological information includes:**

- Location (Latitude and Longitude or UTM coordinates)
- Date of sample collection
- Species (*Latin* name), and sex and age where possible
- Number dead and number alive at location
- Morbidity, mortality and clinical signs, where relevant
- Co-occurrence of disease in other species, including domestic animals and humans

### **Molecular genome sequencing:**

Full genome sequencing provides important information about the origins, evolution, and characteristics of the virus, including genetic reassortment. Full genome sequencing is preferred, and is important in assessing the genetic basis of antiviral resistance and pathogenicity in different species. If full genome sequencing is not possible, partial genome sequencing can provide some important information.

All sequence data must be clearly linked to the date, location and species from which the sample was taken, particularly when deposited in public-access data banks.

### **Antigen data:**

Antigen data can provide important information to ensure that diagnostic reagents are compatible with circulating field viruses and that diagnostic tests are therefore fit for purpose. It is also important to ensure that vaccine efficacy is optimal in terms of matching vaccine antigen to field viruses.

## **Reporting and response**

- The OIE must be notified of any infection of wild birds with H5 or H7 virus sub-types.
- All additional relevant findings from surveillance for avian influenza viruses in wild birds should be reported to wildlife, domestic animal and public health authorities at the appropriate level. It is recommended that countries share information with other relevant stakeholders.
- Results of surveillance for avian influenza viruses in wild birds should be included in the annual report on occurrence of non-listed infections in wildlife through the *WAHIS-Wild* reporting system of the OIE.
- The occurrence of Highly Pathogenic Avian Influenza viruses in wild birds, including H5 and H7 subtypes, does not justify the imposition of trade restrictions.
- In the event of wild bird mortality caused by Highly Pathogenic Avian Influenza, local poultry farms should be advised to verify or implement appropriate biosecurity measures.

## **Risk communication**

It is important that wildlife, veterinary and public health authorities develop a coordinated risk communication strategy following positive surveillance findings. The risk communication strategy should strive to maintain an appropriate level of awareness among key stakeholders and the general public while not creating undue concern.

Since avian influenza viruses occur regularly in wild birds, it is expected that wild bird surveillance efforts will detect these viruses irrespective of any role wild birds may play in local epidemiological events involving poultry. It is not justified to attribute the source of avian influenza virus infection in poultry to wild birds unless complete investigations have been carried out and the results fully support such attribution. Response actions such as killing wild birds or destroying their habitat should be prohibited.

### **Outbreak investigation**

Under some circumstances, it may be appropriate to remove and properly dispose of the carcasses of wild birds which have died from avian influenza, to prevent or reduce the spread of infection.

In the event of an outbreak of avian influenza in poultry, there may be some value in undertaking surveillance for the causal virus in live and dead wild birds in the vicinity of the affected farm to determine whether or not the causal virus is present in local wild birds. Interpretation of results will not permit determination regarding the direction of transmission of the virus between poultry and wild birds, but may inform biosecurity measures on other premises.

### **Role of epidemiological studies and research**

It is recognised that valuable information can be gathered through ecological and epidemiological studies and other research to improve our understanding of the movement, maintenance, transmission and persistence of influenza viruses across the wildlife-domestic animal-human interface. Countries should maximise the use of such studies and research to improve local, regional and global understanding.

---



## SENSITIVITY AND SPECIFICITY OF SOME DIAGNOSTIC TESTS FOR WILDLIFE DISEASES

Routine diagnostic tests that have been developed and are currently used for detecting or confirming diseases in domestic livestock have generally not been validated for wildlife. The question remains as to whether there are any essential differences in sensitivity or specificity of these tests when they are applied to wildlife samples and whether the Working Group for Wildlife Diseases should put forward suggestions for amending and updating the next edition of the OIE *Terrestrial Manual* where relevant.

Diagnostic tests can arbitrarily be divided into two categories:

- 1) AGENT IDENTIFICATION TECHNIQUES, which includes both directly visual diagnostics as well as antigen detection techniques.
- 2) INDIRECT TECHNIQUES

There will, however, always be some overlap in these categories.

### 1. AGENT IDENTIFICATION TECHNIQUES

#### a) Directly visual diagnostics

1. Macroscopic – identification of macroparasites (helminths, ectoparasites and larval myiasis) and disease vectors (winged and flightless arthropods) OR pathognomonic macroscopic lesions at necropsy.
2. Microscopic
  - i) Detection and identification of micro-parasites in body fluid or tissue smears, skin scrapings, faecal examinations and urine sediments. Examples are haemoparasites, anthrax bacilli, microfilaria, dermatomycoses, entero-protozoons, helminth eggs and micro-ectoparasites. Specific stains may be required.
  - ii) The typical light microscopic appearance or electron-microscopic features of specific diseases in histopathological organ sections, e.g. mycobacteriosis, spongiform encephalopathies, systemic mycoses, viral inclusion bodies, systemic protozoa etc, etc Specific stains may be required.
  - iii) Making use of fluorescent conjugates to identify aetiological agents in tissue smears, e.g. fluorescent antibody techniques used for diagnosis of rabies and clostridial infections.
  - iv) Immunohistochemical techniques for demonstration of the aetiological agent in tissue sections, e.g. rabies, Rift Valley fever, spongiform encephalopathies.

#### b) Antigen detection

There are various direct and indirect methods of detecting infectious agents and antigen in specimens. These include :

1. In vitro or in vivo culture – commonly used to isolate bacteria, viruses, fungi and some protozoa.
2. Molecular techniques – including PCR amplification of the agent's genetic material, and specific DNA probes to detect antigen.

What is very important is that all of these agent identification diagnostic techniques should theoretically not be affected by the species of the host, i.e. domestic livestock or wildlife. There may be some species variation in the proliferation rate or amplification of the agent, which may affect the amount and distribution of antigen in the tissues.

## **2. INDIRECT TECHNIQUES**

These techniques are mainly serum / plasma based immuno-assays which rely on detecting the host's response to the antigen. These assays directly or indirectly measure antibody levels or cellular immune responses to the specific agent, which may have resulted from exposure, infection or disease. Examples are virus neutralisation tests, all the various ELISA techniques, complement fixation tests, haemagglutination inhibition tests, precipitin tests, gamma interferon tests and intradermal antigen response tests.

Most of these tests involve the comparison of results with known positive and negative controls, and interpretation of the results depends on set "cut off" point levels. These serological tests are frequently used in specific disease surveys, or to test batches of animals prior to certification or movement. They are also used in individual diagnostics where repeat testing is used to assess sero-stability. Some indirect technique tests for specific diseases have been used for many years in certain wildlife species with excellent results. However, it is with these indirect test techniques that we may have a problem with sensitivity and specificity, and where species validation becomes important

### **Overview of the quality of diagnostic tests for wildlife diseases: state of the art**

The methods used in some tests assure that results obtained are not adversely affected by differences in the animal species to which the tests are applied. Many of the standard tests to identify infectious agents are in this category - culture for bacteria and viruses, and PCR for example. Other test methods only can be applied to one or a small number of species. Examples are all Indirect ELISA tests, in which an antibody that reacts with the immunoglobulin molecules of the host animal species is required within the test. Thus, unless such host species-specific antibodies have been developed, the results of these tests are not valid and will be highly misleading if applied to samples from other species of animals. On the other hand, competitive and blocking ELISA tests and the Fluorescence Polarization Assay do not require host species specific antibodies and thus can be applied to samples from any species of animal.

---

---

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2010**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.